

Il faut savoir que le coût de la réalisation de ces investissements est relativement lourd pour les finances de notre collectivité, malgré les subventions auxquelles nous pouvons prétendre. Ainsi, le coût de l'implantation d'une réserve hors-sol est de l'ordre de 10 000 €. Au-delà de cette contrainte financière, nous gageons que ces équipements amélioreront substantiellement la sécurité des biens et des individus vis-à-vis du risque d'incendie sur notre commune. Nous nous efforcerons également de faciliter leur meilleure intégration possible dans les paysages et l'environnement de notre commune.

#### **Mise en conformité et extension des capacités de la station d'épuration**

En raison de l'augmentation du nombre d'habitants sur Tesson, les lagunes de traitement des eaux usées de la station d'épuration communale, située dans le village de « Chez Sorignet » sont devenues insuffisantes et obsolètes pour garantir un traitement des eaux usées respectueux des normes en vigueur.

Par conséquent, notre collectivité s'est engagée dans la réalisation d'un nouveau système de traitement des eaux usées par l'intermédiaire d'un filtre planté de roseaux. Le syndicat départemental Eau 17 va réaliser ces travaux pour un montant de l'ordre de 700 000 € hors taxes. Ceux-ci seront totalement pris en charge par le syndicat. Ce nouvel équipement nous permettra de garantir une meilleure protection de l'environnement communal, et de poursuivre l'accueil de nouveaux habitants sur notre commune.

#### **Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune, approuvé en 2006, est aujourd'hui obsolète au regard tant de la loi que de l'apparition de nouveaux documents de planification supra-communale. Il doit ainsi être mis en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Saintonge Romane. La révision du PLU sera donc réalisée très prochainement avec l'aide d'un bureau d'études compétent. À la suite d'un marché public initié par notre collectivité, l'agence URBAN HYMNS, située à Saint-Sauvant, a été retenue parmi 13 candidatures évaluées selon des critères précis.

**Cette révision du PLU ne se réalisera pas sans les habitants de la commune.** Aussi, nous mettrons en oeuvre au cours des prochains mois des modalités de participation et de concertation publique qui, à l'issue de cette étude, seront évaluées. Agriculteurs, entreprises et autres acteurs du territoire seront associés à cette révision. In fine, le PLU sera approuvé à la suite d'une enquête publique, dont les modalités de mise en oeuvre vous seront communiquées en temps voulu.

#### **Personnel communal**

Un employé communal a souhaité quitter notre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020. Un recrutement est en cours pour le remplacer.

#### **Vie associative**

Aucune directive gouvernementale n'a pour le moment défini les conditions de la reprise des activités associatives. Les manifestations qui animent chaque année Tesson sont annulées (brocante, « Tesson en Fête »...). Il est responsable de faire preuve de patience et de prudence concernant le redémarrage de la vie associative. Nous espérons un retour à la normale en septembre.

#### **Application smartphone « Intramuros »**

L'information, surtout en période difficile, doit pouvoir circuler rapidement parmi les habitants de notre commune. Ainsi, nous étudions actuellement la possibilité de doter notre commune de l'application mobile « Intramuros ». Celle-ci permettrait aux Tessonnais et Tessonnaises, suite à son installation sur smartphone, d'être informés en temps réel de toutes les actualités communales (alertes, informations, vie associative, écoles). Nous réfléchissons également aux moyens d'optimiser davantage le site Web de la mairie et de l'articuler avec le fonctionnement de cette application.

# La lettre municipale de Tesson

Mai 2020

## Édito

Depuis le 11 mai dernier, l'État a décidé d'engager le début du déconfinement dans un ressenti collectif d'incertitude, d'impatience, où s'opposent les enjeux économiques et sanitaires. Les élus locaux doivent donc s'adapter dans leur action de tous les jours.

Dans une obligation de réflexion avant toute décision, nous devons en tant qu'élus placer la santé et la sécurité des Tessonnais et Tessonnaises au premier rang de nos priorités, même si nos compétences dans le domaine sanitaire et médical sont modestes. Tel est notre cap.

Le bon sens voudrait que la perspective d'un retour rapide à une dynamique économique et sociale ait pour unique objectif celui de limiter les effets de la crise pour les personnes qui en souffrent le plus. Néanmoins, la sécurité sanitaire de tous sur notre territoire demeure capitale.

La décision de confinement a été prise dans l'extrême urgence, sans concertation préalable à l'échelon des collectivités. Les municipalités ont dû répondre aux interrogations de la population sans vraiment connaître les intentions de l'État, ces dernières ayant été découvertes au fil de leur élaboration. Sur le terrain, il a fallu expliquer, justifier et mettre en oeuvre les mesures prises. Ce travail a été particulièrement difficile.

Le temps du bilan n'est pas encore venu. Pour l'heure, **faisons preuve ensemble de patience et de prudence pour réussir ce déconfinement, afin de ne mettre personne en situation de danger sanitaire.**

Nous tenons à remercier les commerçants, artisans et acteurs de services Tessonnais (santé...) qui ont assuré, par leur professionnalisme et leur dévouement, un service de proximité fort apprécié de tous durant cette période difficile. **Continuons de les soutenir activement.** De même, rendons hommage à tous les bénévoles et anonymes qui se sont investis au quotidien dans la lutte contre cette crise sur notre commune, de quelque manière que ce soit.

Le déconfinement permet de retrouver notre liberté de mouvement, mais nous devons rester vigilants face à un virus sournois, toujours présent. **Soyez prudents, prenez soin de vous et de vos proches.**

L'équipe municipale

Mairie de Tesson  
2, place Monconseil  
17460 TESSON

Tél : 05 46 91 60 24 | Mail : mairie@mairie-tesson.fr

La lettre municipale de Tesson - Mai 2020

Comité de rédaction : G. BOUTON, L. MORICHON, I. JOGUET,  
A. GENEUVRE, M. FAVRIAU

## INFORMATION CORONAVIRUS

### Fourniture de masques par la commune

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de coronavirus, un masque « alternatif » en tissu lavable vous sera prochainement distribué par nos soins, **à raison d'un seul masque par personne.**

Ces masques, réalisés par des entreprises locales, seront mis à disposition auprès de notre collectivité par le Département au cours de la dernière semaine de mai 2020. Sans attendre cette échéance, vous pouvez dès maintenant vous procurer des masques auprès des circuits habituels de distribution.

Dès leur réception en mairie, nous procéderons à la distribution de ces masques **dans les boîtes-aux-lettres de chaque habitation de la commune.**

### L'utilisation de votre masque

#### Comment porter votre masque ?

Selon les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé, votre masque doit être mis avant toute sortie et après un lavage des mains avec une solution hydro-alcoolique, ou à l'eau savonneuse. **Il doit couvrir la bouche et le nez**, et être bien ajusté. La buée peut être évitée sur les lunettes en faisant légèrement déborder le masque sous celles-ci.

Une fois installé, le masque ne doit plus être touché, ni enlevé, au risque de rompre la chaîne de désinfection. Si vous l'avez touché, désinfectez vos mains. De retour à votre domicile, **vous devez d'abord vous laver les mains avant de le retirer**, par les attaches, en évitant de toucher le devant du masque. Vos mains doivent être à nouveau lavées après enlèvement du masque.

#### A quelle fréquence devez-vous nettoyer votre masque ?

Un masque en tissu doit être nettoyé **après chaque utilisation à raison de 4 heures au maximum.** Si vous ne pouvez pas le laver immédiatement, mettez-le dans une boîte hermétique, qu'il faudra laver avec un produit désinfectant.

#### Comment devez-vous nettoyer votre masque ?

Vous pouvez nettoyer votre masque en machine durant 30 minutes minimum à 60°C, cycle coton, ou le laver à la main. L'utilisation d'un adoucissant n'est pas nécessaire. Vous pouvez le porter au maximum durant 4 heures. **Au-delà de 4 heures, votre masque n'assure plus une protection efficace et fragilise la prévention contre le coronavirus.**

### L'importance des gestes « barrière » contre le coronavirus

**Le virus ne circule pas tout seul. C'est l'homme, porteur du virus, qui circule et contribue à sa transmission.** Ces gestes permettent de préserver votre santé et celle de votre entourage en limitant sa transmission :

- Lavez-vous les mains très régulièrement, avec de l'eau et du savon, ou du gel hydro-alcoolique
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir à usage unique, jeté après usage
- Dans l'espace public, restez toujours à plus d'un mètre de toute personne
- Portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée
- Saluez sans vous serrer la main, arrêtez les embrassades
- Évitez de vous toucher le visage, en particulier le nez et la bouche

## AUTRES INFORMATIONS MUNICIPALES

### Ré-ouverture de la mairie, de l'agence postale et de la bibliothèque municipale

Les locaux de la mairie sont de nouveau ouverts au public et ses agents sont prêts à vous accueillir. Néanmoins, nous vous remercions de respecter la limite d'une seule personne accueillie à la fois, et vous invitons à faciliter le respect de cette règle **par la prise d'un rendez-vous préalable.**

Nous vous demandons également **de privilégier, dans la mesure de votre possible, les échanges téléphoniques** (05 46 91 60 24) et par courriel (mairie@mairie-tesson.fr) avec notre collectivité.

L'agence postale est de nouveau ouverte à ses horaires habituels (du lundi au mardi et du jeudi au vendredi, de 9 heures 15 à 12 heures 30, le samedi de 10 heures à 12 heures).

La bibliothèque municipale sera ouverte à partir du 20 mai, dans un 1<sup>er</sup> temps sur rendez-vous préalable, que nous vous invitons à prendre par téléphone (05 46 90 43 43).

### Ré-ouverture de l'école

La ré-ouverture de l'école primaire de Tesson (CP- CE1) s'est opérée depuis le mardi 12 mai sur la base du volontariat des parents. En maternelle, seuls les enfants « prioritaires » sont accueillis, à savoir les enfants des parents mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire, les enfants nécessitant un suivi scolaire approfondi, les frères et/ou soeurs d'enfants scolarisés en primaire. Cet accueil est également effectué sur la base du volontariat.

Les gestes barrières et la désinfection des locaux sont assurés rigoureusement par le personnel de l'école, que nous remercions pour son engagement, selon le protocole du Ministère de l'Éducation Nationale.

### Commémoration du 8 mai

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire, la commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée en format restreint, par un dépôt de gerbe aux monuments aux morts et la lecture du message du Président de la République. Pour des raisons de sécurité, cette cérémonie n'a pas été ouverte au public.

### Élection du maire et des adjoints

Tesson fait partir des quelques 30 000 communes dont l'élection du Conseil Municipal s'est opérée dès le 1<sup>er</sup> tour du scrutin du 15 mars dernier. A cet effet, le nouveau Conseil Municipal de la commune entrera officiellement en fonction le lundi 18 mai prochain. L'élection de la municipalité, formée par le maire et ses adjoints, **se déroulera entre le 23 et le 28 mai prochain.**

### Poursuite du projet de maison de santé

En raison du confinement, les travaux de la maison de santé, qui avaient repris en ce début d'année, ont été arrêtés. Ceux-ci devraient redémarrer rapidement avec la re-mobilisation des entreprises chargées de l'exécution de ce chantier majeur pour notre commune. Nous déplorons que ce chantier ait pris beaucoup de retard, pour des raisons indépendantes de notre volonté.

### Amélioration de la défense extérieure contre l'incendie

Vous avez sûrement remarqué l'apparition de gros réservoirs verts assez disgracieux autour de nombreux villages et hameaux des environs de notre commune. Il s'agit d'ouvrages de défense incendie. Ceux-ci sont la conséquence d'une réglementation renforcée en la matière depuis ces dernières années.

Notre collectivité doit notamment se mettre en conformité avec le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI), et ainsi se doter d'un Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie. Sa réalisation a été confiée à la Régie d'Exploitation des Eaux (RESE). Dans le cadre de cette étude, nous savons dès à présent que 3 réservoirs de défense incendie doivent être réalisés dans les plus brefs délais sur notre commune afin de garantir, dans les secteurs concernés, la sécurité des biens et des personnes. De tels équipements sont également **rendus nécessaires afin de permettre la délivrance de nouvelles autorisations de construire dans le futur.**